



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-12-2025 /

Dossier complet le : 16-01-2026 /

N° d'enregistrement : 009758/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction de 110 logements engendrant un défrichement de 1,35 ha sur un terrain situé allée des Vergers sur la commune de Saint-Loubes (33).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HARMONIE

Raison sociale

HARMONIE

N° SIRET

99154960100011

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LAVILLE

Prénom(s)

JEAN-PHILIPPE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 110 logements sociaux repartis en bâtiments et maisons individuelles en R+2 maximum et organisés au sein d'un grand parc habité. La surface de plancher cumulée est de 7 330,42 m², répartie en deux grands ensembles cohérents : 2 113,60 m² pour les maisons individuelles groupées et 5 216,82 m² pour les bâtiments collectifs. Les typologies (T2 à T5) et l'organisation en plots limités garantissent une insertion douce, une échelle maîtrisée et une perméabilité visuelle importante. L'emprise bâtie totale s'élève à 4 353 m², soit 22,5 % de la parcelle. Une voie de desserte, intégrée au domaine public, reliera l'impasse de Pelignon à l'Ouest à la rue du 19 mars 1962 au Sud-Est. Le parc de stationnement offre 185 places aériennes implantées exclusivement le long de la voie interne. Les cheminements piétons irriguent l'ensemble du projet, garantissant des déplacements doux, sécurisés et agréables. Plus d'un tiers du terrain fera l'objet d'une sanctuarisation de zone humide paysagère (6 800 m²), élément majeur du projet et véritable support de biodiversité qui permet de conserver les fonctions hydrauliques et écologiques du site. En complément, le projet conserve 4 065 m² d'espaces verts pleine terre. Le terrain est vierge de toute construction, aucune

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit également la création de 110 logements en totalité à vocation sociale répondant aux besoins en logement de la Ville en terme de mixité sociale, tout en offrant à tous les futurs habitants un cadre paysager qualitatif. En effet, la commune est déficitaire au titre de la loi SRU qui nécessite la construction d'environ 375 logements sociaux sur son territoire. Les pourcentages d'emprise au sol des bâtis et d'espaces verts pleine terre sont plus avantageux que les minimas exigés par les règles d'urbanisme. Le projet s'inscrit dans une démarche volontariste de sobriété foncière et de préservation des milieux naturels, en optimisant l'implantation bâtie afin de maximiser les surfaces en pleine terre. Les surfaces suivantes témoignent de cet équilibre recherché entre densité maîtrisée, qualité d'usage et préservation paysagère. Ainsi, le projet répond à la demande de logements et aux objectifs de mixité sociale en accord avec la planification urbaine de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La zone humide preservere sera mise en defens avant le demarrage des travaux. Phase travaux defrichement : Une partie de l'emprise du projet est soumise a defrichement. Le defrichement sera realise par abattage, debardage mecanise et arrachage de souches des quelques sujets restants et non conserves. L'enlevement des grumes se fera par camion grumier certainement via la rue de Suisse. Phase travaux de construction : - Le passage des reseaux enterres et de l'ensemble des reseaux divers dans des tranches; - L'aménagement des voies nouvelles (terrassement, mise en place de couches de fondation et de forme, mise en place de bordure et de revetement); - La construction des batiments; - L'aménagement des espaces verts paysagers et des espaces communs, plantation d'arbres.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le terrain sera occupe par un lotissement residentiel accessible depuis l'impasse de Pelignon et la rue du 19 mars 1962. Le projet connaîtra la vie classique d'un ensemble de logements : vie de residents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail, production de dechets menagers, consommation d'eau potable...

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (code de l'urbanisme), Demande d'autorisation de Defrichement (code forestier), Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau (code de l'environnement) : Rubrique 3.3.1.0 (1,2 ha de zone humide impactee)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette : Surface de plancher : Emprise batie Espace vert	(19 392, m ²) (7 330 , m ²) (4 353 , m ²) (10 865 , m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Allée des Vergers

Lieu-dit :

Localité : 8 Allée des Vergers 33450 Saint-Loubes

Code postal : 33450 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°25'21"O Lat. : 44°54'43"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU en vigueur (3 juillet 2025) : zone UBa correspondant a zone urbaine constituee d'habitats individuels groupes et destinee a accueillir des logements ou commerces, bureaux, services,

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site ZNIEFF le plus proche est le site de type 2 "Palus de Saint-Loubes et d'Izon" reference 720007955, situe a 880 m au Nord-Est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Saint-Loubes est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département de la Gironde 4 ^{ème} échéance 2024-2029 et par l'arrêté préfectoral du 8 février 2023, révisé le 16 octobre 2023, portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département de la Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Les expertises floristiques et pédologiques font état de la présence de 1,9 ha de zones humides au sein de l'emprise projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Loubes est dotée d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral le 9 mai 2005. Toutefois, l'emprise du projet n'est pas concernée par les zonages réglementaires.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Saint-Loubes est dotée d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral le 9 mai 2005. Toutefois, l'emprise du projet n'est pas concernée par les zonages réglementaires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Selon l'arrêté préfectoral n°E2005/14 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en Gironde, la commune de Saint-Loubes est concernée par la ZRE au titre de l'aquifère « Oligocène entre deux mers (126) » à partir d'une cote de référence de +50 mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est le site ZSC "Palus de Saint-Loubes et d'Izon" reference FR7200682 situe a 880 m au Nord-Est.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Des terrassements seront probablement nécessaires, dans le cadre de la construction des bâtiments et voiries. Les déblais seront valorisés sur site ou un site de même fond géochimique. Ceux pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux d'alimentation en eaux potable et d'assainissement sont existants a proximite du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer une destruction des habitats naturels par la coupe des arbres non preserves, et par le derangement de la faune durant la phase de travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe en amont hydraulique des sites du reseau Natura 2000. La preservation de la trame hydraulique du site et des espaces verts naturels en parties Nord et Est permet de conserver les fonctionnalites des corridors ecologiques du secteur. Le projet n'aura aucune incidence sur le reseau Natura 2000 au regard de l'urbanisation du secteur et de sa strategie d'evitement et de reduction.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur un terrain en partie boise et engendrera la consommation d'espaces naturels et forestiers non exploites.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site s'implante en zone d'alea moyen face au risque de retrait-gonflement des argiles. Une etude geotechnique sera realisee avant le demarrage des travaux conformement a la reglementation. Il n'est pas soumis au risque inondation ou incendie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet entrainera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire. En phase d'exploitation, le déplacements de nouveaux habitants engendrera une legere augmentation du trafic du secteur . Les infrastructures routieres du secteur ont ete suffisamment dimensionnees pour permettre l'afflux supplementaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux entrainera des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de maniere a respecter la legislation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet s'implante en dehors du perimetre de bruit de la D242.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. Une charte chantier a faible impact environnemental sera elaboree specifiquement pour l'operation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine d'emissions lumineuses du fait de la creation des voies nouvelles et des futures habitations.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera concerne par les emissions lumineuses des voiries publiques et des habitations du secteur.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant la phase travaux, de faibles emissions de poussieres dans l'atmosphere pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitees dans le temps, a la duree des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera une augmentation des surfaces impermeables, et par consequent des eaux de ruissellement issues de ces surfaces.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux de ruissellement des surfaces impermeabilisees seront collectees et stockees dans des structures reservoirs sous chaussee permeables, puis rejetees a debit regule dans le reseau public.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine de la creation d'eaux usees, ces dernieres seront collectees par un reseau separatif propre au projet puis raccorde au reseau public existant. In fine, les eaux usees de l'operation seront donc acheminees vers la station d'epuration de Saint Loubes d'une capacite de 13 000 equivalents habitants. Elle fonctionne en 2023 a 73% de sa capacite volumique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les dechets dangereux et/ou qui ne peuvent etre valorises seront diriges vers des centres de tri agrees. Les dechets inertes pourront etre valorises sur d'autres sites en tant que granulats. En phase d'exploitation, le projet engendrera la production de dechets lies aux ordures menageres des habitations qui seront collectes par les services intercommunaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de tout site faisant l'objet d'une protection archeologique ou patrimoniale au titre des abords de monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les parcelles etant aujourd'hui partiellement boisees, le projet de construction d'un lotissement engendrera une modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les impacts du projet sur l'environnement sont décrits dans l'annexe 7 "Description du site et du projet" au chapitre VI.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures ERC mises en oeuvre dans le cadre du projet d'aménagement sont décrites dans l'annexe 7 au chapitre VI. En resume : - Reduction : Les installations de la zone de stockage des matériaux et des locaux de la base vie seront proportionnées aux besoins, de manière à limiter l'emprise du chantier et minimiser ainsi les impacts sur le sol et des possibles modifications de l'écoulement des eaux. - Reduction : L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises. - Reduction : L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins devra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel. - Reduction : Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site au niveau de la zone de stockage et de ravitaillement de carburant. - Reduction : Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, l'entretien de la végétation s'effectue uniquement naturellement par coupe. - Reduction : Conservation de 10 865 m² d'espaces verts pleine terre (soit 56 % du terrain), dont 6 800 m² de zones humides (soit environ 36% de la zone humide identifiée). - Reduction : Palette végétale diversifiée composée d'essences locales adaptées aux milieux humides (saules arbustifs, aulnes, joncs, iris pseudacorus, roseaux souples...). - Compensation : Les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées seront collectées et stockées dans des structures réservoirs sous chaussée perméables (diorite 40/70 avec géotextile), puis rejetées à débit

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en dehors des zones d'inventaires et de protection et de tout zonage de protection du patrimoine. Le terrain d'implantation est constitué d'une prairie partiellement boisée et majoritairement humide enclavée au sein d'un quartier résidentiel équipé et connecté. Le projet permet la conservation de 56% d'espace pleine terre dont une partie de zone humide. Au regard des faibles enjeux environnementaux identifiés, de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues par le projet, et des procédures connexes auxquelles il est soumis, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LAVILLE

Prénom JEAN-PHILIPPE

Qualité du signataire **President**

À Talence

Fait le 01-12-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)